

#COVID19

FOIRE AUX QUESTIONS FIN D'ANNÉE EN GUADELOUPE

JUSQU'AU 6 JANVIER 2021 - INCLUS



ATTENTION : Les mesures présentées sont en vigueur à compter du 10 décembre 2020. Elles sont à tout moment **réversibles en cas d'évolution sanitaire défavorable**. Aussi, tenez-vous informé des dernières mesures en vous rendant sur le site de la préfecture de Guadeloupe www.guadeloupe.gouv.fr.



Puis-je participer à un Chanté Nwel ?

Aucun Chanté Nwel n'est autorisé dans les lieux publics ou dans les établissements recevant du public cette année, les rassemblements de plus de 6 personnes étant toujours interdits.



Est-ce que je peux organiser un feu d'artifice le 24 décembre ou le 31 décembre ?

Non, je ne peux pas tirer ou assister à un feu d'artifice depuis chez moi. Aucun feu d'artifice n'est autorisé du 10 décembre 2020 au 5 janvier 2021 afin d'éviter les regroupements qu'ils génèrent. La vente des produits pyrotechniques et pétards est d'ailleurs interdite.



Est-ce que des dérogations aux mesures sanitaires sont prévues pour Noël et le Réveillon ?

Les mesures sanitaires resteront les mêmes : interdiction des regroupements de plus de 6 personnes, fermeture des bars, interdiction de la vente d'alcool à emporter, plages fermées le soir, interdiction des activités dansantes...

Les restaurants pourront toutefois exceptionnellement fermer à 1 heure du matin dans la nuit du 24 au 25 décembre 2020 et du 31 décembre 2020 au 1er janvier 2021. Passé cette heure, aucun client ne doit être présent dans l'établissement. Ils devront toujours respecter le protocole sanitaire renforcé (pas de vente d'alcool à emporter, restauration assise uniquement, service d'alcool uniquement avec un plat, etc.)



Puis-je organiser une fête chez moi pour Noël ou le Réveillon ?

À Noël ou pour le Réveillon, je peux accueillir ma famille ou mes amis chez moi en **nombre réduit**. À cette occasion, **je fais attention à respecter au maximum les gestes barrières pour protéger les plus fragiles : aération des pièces, pas d'embrassade, distanciation, pas de buffet, pas d'activité dansante, etc.** Les restaurants appliqueront les protocoles sanitaires renforcés. Je peux aussi aller dîner dans un restaurant en famille ou avec des amis.

